



Me former et faire valoir mes compétences

PROGRAMME DE FORMATIONS

1er SEMESTRE 2024

Notre selection de
formations et qualifications



RGE
Qualibois
Qualisol
QualiPV
QualiPAC
IRVE

Handibat
CIP Patrimoine
Isolation
PG
Assainissement
Qualipluie
Fluides frigo

SST
Echafaudage
Amiante
CACES
Habilitation
électrique

Marchés Publics
BIM
Gérer son temps
CREARBAT
Rentabilité






CAPEB Charente-Maritime
107 av. M. Crépeau BP 40065
17003 LA ROCHELLE cedex 1
Tél: 05.46.50.01.10

Courriel : capeb@capeb-charente-maritime.fr

 www.capeb-charente-maritime.fr

PLANNING DES FORMATIONS DU 1ER SEMESTRE 2024

	Durée	Date(s)	Lieu	Public
FORMATIONS DONNANT ACCES AUX QUALIFICATIONS RGE RGE				
Depuis le 1 ^{er} janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.				
TRAVAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES A L'EXCLUSION DES EQUIPEMENTS VALORISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES ECO ARTISAN – QUALIBAT TRAVAUX ISOLES    				
FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – MODULE RENOVE Cette formation vous prépare au test nécessaire à l'obtention de la qualification métier Eco Artisan <u>et/ou</u> à la mention « RGE » aux qualifications « travaux isolés » de QUALIBAT ou Chauffage+ de Qualit'EnR. Vous y aborderez les principes et technologies d'amélioration de la performance énergétique des logements.	3 jours	12, 13, 14 février 10, 11, 12 juin	Saintes La Rochelle	tous corps d'état
FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – FEE BAT 2 Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique.	1 jour	7 mars	Poitiers	tous corps d'état
TRAVAUX DE POSE D'EQUIPEMENTS VALORISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES QUALIT'ENR – QUALIBAT    				
Equipements bois énergie Appellation QUALIBOIS module air Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation des appareils bois indépendants (poêle, insert...).	3 jours	9, 10, 11 janvier 23, 24, 25 avril	La Crèche (79) La Crèche (79)	chauffagistes
Appellation QUALIBOIS module eau Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage à bois raccordé au réseau hydraulique dans les règles de l'art.	3 jours	16, 17, 18 janvier 27, 28, 29 février	La Crèche (79) La Crèche (79)	plombiers chauffagistes
Installations solaires thermiques Appellation QUALISOL CESI  	3 jours	30, 31 janvier et 1 ^{er} février 28, 29, 30 mai	La Crèche (79)	plombiers chauffagistes
Appellation QUALISOL COMBI	3 jours	13, 14, 15 février 11, 12, 13 juin	La Crèche (79)	plombiers chauffagistes
Installations pompes à chaleur Appellation QUALIPAC  	5 jours	15, 16, 17, 18, 19 avril 1, 2, 3, 4, 5 juillet	Saintes et Angoulême Saintes et Angoulême	chauffagistes chauffagistes
Installations photovoltaïques Appellation QUALI PV mention Elec 	3 jours	5, 6, 7 mars 16, 17, 18 avril 22, 23, 24 mai 4, 5, 6 juin 9, 10, 11 juillet	La Crèche (79)	professionnels assurés et qualifiés
Appellation QUALI PV haute puissance	4 jours	18, 19, 20, 21 mars 2, 3, 4, 5, avril 13, 14, 15, 16 mai 17, 18, 19, 20 juin 1, 2, 3, 4 juillet	La Crèche (79)	professionnels assurés et qualifiés

FORMATIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES ET APPELLATIONS PROFESSIONNELLES

<p><u>Restauration du patrimoine bâti</u> CIP Patrimoine Monument classé et petit patrimoine</p> 	3 jours	10, 11, 12 avril	Angoulême	tous corps d'état
<p><u>Mettre en œuvre une ventilation performante</u> Formations théoriques et pratiques sur plateformes PRAXIBAT</p>	2 jours	nous consulter	Lagord Plateforme TIPEE	électriciens plombiers
<p><u>Isolation performante / parois opaques</u> Concevoir et réaliser une enveloppe performante</p>	2 jours	18, 19 janvier 20, 21 juin	Lagord Plateforme TIPEE	métiers de l'isolation
<p><u>Étanchéité à l'air : les points singuliers</u> Formation théorique et pratique sur plateforme</p>	1 jour	14 mars	Lagord Plateforme TIPEE	tous corps d'état
<p><u>Réglementation GAZ</u> <u>Appellation PG</u> Cette formation permettra de préparer la personne « Responsable Gaz » de l'entreprise à la validation des connaissances gaz dans le cadre du dispositif d'habilitation des entreprises PG. Apprenez à : - maîtriser la réglementation gaz - maîtriser les bases nécessaires pour aborder la validation des connaissances gaz</p> 	2 jours	2, 3 avril 9, 10 juillet	La Rochelle Saintes	chauffagistes chauffagistes
<p><u>Réglementation FLUIDES FRIGORIGENES</u> <u>Préparation au test pour l'obtention du certificat d'aptitude</u> Attention ! Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation « climatisation » ou « pompe à chaleur » suivie de la « maintenance des circuits frigorifiques ». Ces 4 jours de formation vous permettront de vous préparer au test d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (prérequis nécessaire à la demande d'attestation de capacité) tant au niveau pratique que théorique.</p>	5 jours	9, 10, 17, 18 janvier test le 19 janvier 4, 5, 9, 10 avril test le 11 avril	La Rochelle La Rochelle	frigoristes plombiers chauffagistes
<p><u>Réglementation ACCESSIBILITE</u> <u>Appellation HANDIBAT</u> - Les fondamentaux + module B1 logement Individuel</p> 	2 jours	1 et 2 mars	La Rochelle	tous corps d'état
<p><u>Charte Assainissement - réglementation assainissement autonome</u> Formation obligatoire au référencement de la charte assainissement individuel de Charente Maritime.</p> 	2 jours	16 et 17 janvier	Saintes	maçons TP
<p><u>Dépannage et entretien :</u> - d'une PAC - d'un poêle à granulés</p>	2 jours 2 jours	8 et 9 avril 12 et 13 mars	Poitiers La Crèche (79)	chauffagistes
<p><u>Irve : pose de borne électrique niveau 1 (particulier)</u></p>  	1 jour	13 mars	La Rochelle	électriciens
<p><u>Prévenir et corriger les pathologies liées à l'humidité</u></p>	1 jour	8 juillet	Niort	électriciens plombiers
<p><u>La récupération des eaux pluviales et de ruissellement en rénovation de bâtiments durables</u></p> 	1 jour	1 ^{er} mars	Saintes	TP/maçons plombiers
<p><u>Techniques de mise en œuvre des bétons et mortiers de chanvre</u></p>	2 jours	27 et 28 mai	St Julien de l'Escap (17400)	maçons
<p><u>Mise en œuvre des matériaux biosourcés</u></p>	2 jours	1 et 2 février	La Grenote (79)	métiers de l'isolation

Pour tous renseignements et inscriptions aux formations,
pour toute information concernant CONSTRUCTYS et le FAFCEA

Votre contact : Corinne GAUDIN - CAPEB Charente-Maritime
107 avenue Michel Crépeau - BP 40065 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX 1

Tél : 05.46.50.01.10 - capeb@capeb-charente-maritime.fr ou corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr

FORMATIONS OBLIGATOIRES - SECURITE

Formation CSE (nouveau DP)	3 jours	nous consulter	Châtelailлон	Entreprise +11 salariés
Travaux en hauteur et port du harnais de sécurité	1 jour	12 janvier 12 avril	La Rochelle Saintes	Tous corps d'état
Habilitations électriques (tous niveaux)**				**Nous consulter
- BE MANŒUVRE BS	2 jours	12 et 13 février 3 et 4 juin	La Rochelle Saintes	
- BR-BC-B1V-B2V-B1-B2	3 jours	14, 15, 16 février 13, 14, 15 mai	La Rochelle Saintes	
- 1 jour supplémentaire BR-PV	1 jour	23 février 24 mai	La Rochelle Saintes	
- Recyclage tous les 3 ans	2 jours	20 et 21 juin	Saintes	
• électriciens	2 jours	6 et 7 juin	La Rochelle	
• non électriciens				
Sauveteurs Secouristes du travail (SST)				
Formation initiale	2 jours	30 et 31 janvier 27 et 28 mai	Saintes La Rochelle	tous corps d'état
Recyclage	1 jour (tous les 2 ans)	5 mars	La Rochelle	SST
Montage démontage vérification et utilisation : Echafaudage fixe				
L'objectif de cette formation est de permettre de réaliser le montage et le démontage d'un échafaudage fixe ou roulant appartenant à l'entreprise dans le respect des règles.	3 jours	13, 14, 15 février 14, 15, 16 mai	La Rochelle (Périgny) Saintes	tous corps d'état
Amiante				
- Opérateurs (hors chefs d'entreprise)	2 jours	(nous consulter)	Angoulême/Poitiers	tous salariés bâtiment
- Encadrants techniques – chefs d'entreprise	5 jours	(nous consulter)	Angoulême/Poitiers	chefs d'entreprise
Caces				
- Nacelle (cat. 1B.3B)	en fonction des engins de chantier	nous consulter	Le Thou ou Châtelailлон ou Sainte Gemme	utilisateurs d'engins de chantier
- Grue Auxiliaire de chargement				
- Engin (cat. 1.2.4.7.8.9.10)				
DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – GESTION TECHNIQUE - INFORMATIQUE				
Formations sur les Marchés Publics		nous consulter	distanciel	tous corps d'état
- Mémoire technique				
- Chorus pro				
- Dématérialisation				
Découvrir le BIM et le déployer pour son activité <i>nouveau</i>	2 jours	1 et 2 mars	Angoulême	tous corps d'état
Savoir identifier les aides de l'habitat et conseiller vos clients	1 jour	6 février	Saintes	tous corps d'état
Gérer son temps et gagner en efficacité	2 jours	nous consulter	distanciel	tous corps d'état
Rentabilité de l'entreprise et des chantiers	2 jours	(en attente)	La Rochelle	tous corps d'état



Parce que les métiers du bâtiment ont de fortes particularités, la CAPEB Charente-Maritime vous propose un accompagnement spécifique bâtiment. Cré.Art.Bât pour les entreprises nouvellement créées (1 à 3 ans) ou en projet de création.

Cré . Art . Bât c'est construire :

- Votre statut juridique et fiscal
- Vos prix de vente
- Les achats de vos matériaux
- Assurances
- La rédaction de vos devis
- Vos taux de TVA
- Vos qualifications
- Votre communication

Outils pratiques et modèles de documents remis en fin de session

Durée: 2jours

Lieu: CAPEB Charente-Maritime-107avenue Michel Crépeau 17000 LA ROCHELLE Horaires : 09H00/17H00

Coût: **240 € Nets** (Financement possible, sous conditions par Pôle Emploi, le CPF ou les fonds de formation)

PROGRAMME

Première journée

8h30–9h00 : Accueil–Rappel des objectifs et du contexte–Tour de table permettant de poser les attentes des participants

9h00–9h30 : Qu'est-ce qu'une entreprise ? Illustration par le « Tabouret à 3 pattes » et la pyramide des besoins

9h30–10h30 : Les différents statuts juridiques

10h30–12h00 : Les régimes fiscaux. Sur la base d'exemple, les participants s'approprient les règles et méthodes de calcul de l'impôt en fonction des statuts juridiques.

13h30–15h00 : Le calcul de cotisations sociales–Rappel des différents régimes afin d'affiner le calcul

15h30–17h00 : Définition des objectifs de temps et de rémunération ; nous faisons réfléchir ici le porteur de projets sur ses objectifs personnels (combien coûte sa vie ?)

Deuxième journée

8h30–9h00 : Reprise des travaux de la veille

9h30–11h00 : Intégration des frais généraux spécifiques au secteur du bâtiment : outillage, déplacements, décennale...

11h00–12h00 : Intervention des collaborateurs de la CAPEB afin d'aborder les questions juridiques liées aux devis, aux conditions générales de vente, au DTU. Les questions de formation et de qualification liées au secteur sont abordées lors de cette intervention

Calcul seuil de rentabilité–Point mort–Construction du compte de résultat prévisionnel

13h30–14h00 : Construction du compte de résultat en intégrant la question des matières premières

Atelier individualisé permettant de déterminer le choix du statut juridique

14h30–15h30 : Analyse du calcul, chiffrage devis–Argumentaire hypothèses et analyse

15h30–17h00 : Se faire connaître quand on démarre

Méthode pédagogique : Autour d'un outil spécifique aux entreprises du bâtiment créé par Idésia'Consult, la journée est ponctuée d'apports techniques et d'exercices pratiques. Les participants repartent avec l'outil informatique qui leur sera remis sur leur clé USB.

Contact et inscription : corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr ou 05 46 50 01 10

CRITERES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR 2024 – CONSTRUCTYTS



BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

DURÉE MAXIMUM	PLAFOND COÛT PÉDAGOGIQUE ET FRAIS ANNEXES	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRE	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES
<p>Par action non qualifiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 300 heures par stagiaire <hr/> <p>Par action qualifiante : (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / blocs de compétences / CQP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 1 200 heures par stagiaire - Nombre de stagiaires maximum : 3 par an par entreprise 	<p>Plafond coût pédagogique : - 20 € HT / heure / stagiaire</p> <p><i>Dans la limite de 700 € HT / jour / groupe dans le cas d'une session intra-entreprise</i></p> <hr/> <p>Coût pédagogique des actions FeeBAT : Plafond selon modules</p> <hr/> <p>Frais annexes UNIQUEMENT pour les actions qualifiantes : Plafond : 8% des coûts pédagogiques pris en charge dans la limite de 1 500€ HT par action</p> <hr/> <p><i>Il existe des financements spécifiques et complémentaires (ci-contre et verso)</i></p>	<p>Entreprises de moins de 11 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire - Plafond pour actions FeeBAT : 100 € HT par jour / stagiaire <hr/> <p>Entreprises de 11 à 49 salariés :</p> <p>Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire</p> <p>UNIQUEMENT pour les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualifiantes - visant la transition écologique et développement durable ou visant la transition numérique - visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / gestion / transmission d'entreprise) - ou pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST) 	<p>VAE Accompagnement : Plafond de 2 000 € HT / VAE</p> <hr/> <p>Bilan de compétences : Plafond de 2 000 € HT / Bilan</p> <hr/> <p>Evaluations CléA (hors formation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préalable : Plafond 500 € HT - fin formation : Plafond 250 € HT <hr/> <p>Ingénierie AFEST : Prestataire référencé par Constructyts : Plafond 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <hr/> <p>Appui Conseil RH / Numérique (cf. verso)</p>



BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 300 salariés

Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 dans la limites des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de moins de 300 salariés	FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES Entreprises de 50 à 299 salariés
<p>Actions de coaching / consulting en lien avec un projet de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise (cf. priorité accord formation) Coût pédagogique : Plafond : 125 € HT / heure / groupe Maximum : 5 000 € HT / an / entreprise</p> <hr/> <p>Actions visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) : Coût pédagogique : Plafond : 24 € HT / heure / stagiaire</p> <hr/> <p>Actions Lean Management : Plafond : 1 000 € / jour Dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours Accomp.</p> <hr/> <p>Appui Conseil RH / Numérique : Prestataire référencé par Constructyts Plafond : 1 000 € HT / jour dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/299 *</p> <hr/> <p style="font-size: x-small; color: gray;">* Se rapprocher de nos équipes en région pour étudier d'éventuels financements complémentaires : cofinancements publics, fonds conventionnels ou versements volontaires</p>	<p>Participation aux coûts pédagogiques des actions du plan de développement des compétences <i>Priorité au financement des formations obligatoires ou recommandées (GFOR)</i> Coût pédagogique : Plafond : 20 € HT / heure / stagiaire Budget entreprise : se rapprocher de nos équipes en région</p> <hr/> <p>Actions FeeBAT : Conditions de participation auprès de nos équipes en région</p>

PROJET DE CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2024 SECTEUR BATIMENT

(pour les formations débutant à compter du 1^{er} Janvier 2024)

FORMATIONS Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/01/2024 (sous réserve d'examen du programme par les services)	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA - non financée)	
		Présentiel et distanciel (avec formateur)	Autres modalités (cf.annexe)
Technique	100h	35 €	15 €
Transverse* et gestion spécifique métiers (*tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics)		25 €	
FEEBAT	Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 30€/h pour la participation financière du FAFCEA		
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et/ou distanciel sous réserve d'acceptation)			
Permis BE, permis 96, FIMO,	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum		
VAE comprenant l'accompagnement, le dépôt du livret 2 et le passage devant le jury	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF plafonnée à 24h dans la limite d'un coût horaire maximum de 50€		
Bilan de compétences	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF à hauteur de 20h minimum et dans la limite de 2000€ maximum une fois tous les 5 ans par stagiaire		
Développement durable	Prise en charge d'un coût horaire maximum de 35€ dans la limite de 14 heures par an		
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours	Forfait plafond maximum 6 000€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP.	Prise en charge à titre subsidiaire ou complémentaire du CPF à hauteur de 7 500€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)	Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€ , après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
FRAIS ANNEXES			
PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES A HAUTEUR DE 200€ PAR STAGE (transport, hébergement, restauration). 1 000€ MAXIMUM POUR LES FORMATIONS DIPLOMANTES INSCRITES AU RNCP DE PLUS DE 120 HEURES ET 1500€ MAXIMUM 2 FOIS PAR AN (formations nécessitant un déplacement des DROM – Guyane – Guadeloupe – Martinique et La Réunion vers l'Hexagone) (transport, hébergement, restauration). Attestation sur l'honneur à compléter (cf. annexe)			

ACTIONS DE FORMATION	DECISION
<ul style="list-style-type: none"> - Action inférieure à 4 heures - Action en distanciel de plus de 12 stagiaires - Véhicule Utilitaire Léger (VUL) - Récupération de points de permis de conduire - Formations hors du territoire national (sauf si elles ont un caractère de nécessité et qu'elles ne sont pas dispensées sur le territoire français ou qu'elles ne trouvent pas d'équivalent en France) - Permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FCO... 	PAS DE PRISE EN CHARGE
Formation de maître d'apprentissage et de tuteur	Management transversal : 20h
Actions qualifiantes et diplômantes et celles visant la reconversion professionnelle du stagiaire : Vers d'autres secteurs professionnels que celui de l'Artisanat, à caractère économique/ santé, diagnostic immobilier.	Examen en Commission technique
Formations diplômantes et qualifiantes d'une durée supérieure à 500 heures	Fiche de positionnement du stagiaire obligatoire
Formations relatives aux marchés publics et appels d'offres, logiciels spécifiques « Api bat », « Batigest » et « calculs du prix de revient »	Gestion spécifique 24h maximum
Meilleur Ouvrier de France : Sont éligibles : Les Formations de perfectionnement nécessaires à la préparation du concours Les dépenses de fonctionnement relatives aux matières d'œuvres, fournitures, ingrédients utilisés exclusivement dans le cadre de la réalisation des sujets aux épreuves qualificatives et finales du concours	



**Plus forts.
Ensemble.**



PARTENARIAT

ECF CERCA FORMATION PROFESSIONNELLE
CAPEB POITOU CHARENTES

Bénéficiez du partenariat pour vos achats de formation Transport, Logistique, BTP, sécurité au travail.

Notamment pour les Permis Poids Lourds, les FCO, l'AIPR, le SST, les CACES® et bien d'autres.

Inscrivez-vous !

<https://forms.office.com/e/m8zba7lUyY>



Formation CACES®

AIPR - VGP

Prévention et Secourisme



Chez Barras - 11 route de Marennes
17250 SAINTE GEMME

06 75 13 21 70

06 89 09 30 62

controlelevage@gmail.com

www.clpc-formations.fr



PLUS DE 30 ANS D'EXPERIENCE

DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE
AU SERVICE DES ENTREPRISES
ARTISANALES DU BTP

**4 Thèmes
de
formation**

Gestion de l'entreprise

Hygiène, Qualité et Sécurité

Transition Energétique

Techniques du Bâtiment et TP

05.49.45.89.72
contact@arfab.fr
www.arfab.fr
f in y



CAPEB Charente-Maritime

107 av. M. Crépeau BP 40065

17003 LA ROCHELLE cedex 1

Tél: 05.46.50.01.10

Courriel : capeb@capeb-charente-maritime.fr

www.capeb-charente-maritime.fr